Les Finances

Quels sont les impôts commerciaux ?

Les trois impôts commerciaux sont la TVA, la taxe professionnelle et l'impôt sur les sociétés.

La taxe à la valeur ajoutée - TVA

La TVA est un impôt indirect sur la consommation mis en place en 1954. Son principe est que les personnes, physiques ou morales, assujetties à la TVA ne versent à l'État que la différence entre la TVA qu'elles perçoivent lors de leurs ventes et celle qu'elles ont ellesmêmes versé lors de leurs achats. Les opérations imposables à la TVA concernent des livraisons de biens ou de services, effectuées à titre onéreux par des assujettis (article 256-1 du Code général des impôts).

La taxe professionnelle

La taxe professionnelle remplace depuis 1976 l'ancienne patente. La taxe professionnelle est due, en principe, par toutes les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée. L'article 1447 du code général des impôts précise que « la taxe n'est pas due par les organismes mentionnés au premier alinéa du 1 bis de l'article 206 qui remplissent les trois conditions fixées par ce même alinéa « c'est-à-dire les associations dont la gestion est désintéressée et dont le but est non lucratif ».

L'impôt sur les sociétés

Aux termes de l'article 206 du code général des impôts, « sont passibles de l'impôt sur les sociétés, quel que soit leur objet, les sociétés anonymes, ainsi que... toutes... personnes morales se livrant à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif ». Les instructions fiscales du 15 septembre 1998, du 19 février 1999 et de décembre 2006 ont eu pour objectif de clarifier la situation des associations au regard de ces trois impôts.

De plus, le Ministère du budget a réalisé plusieurs fiches techniques permettant aux services fiscaux départementaux d'analyser finement les activités des associations, et notamment :

- >> formation du personnel d'encadrement
- » centres de loisirs sans hébergement
- » séjours linguistiques
- >> centres de vacances d'enfants et d'adolescents
- >> classes et séjours « découverte »
- >> voyages scolaires éducatifs
- >> associations de protection de la nature et de l'environnement
- >> tourisme social

Ces fiches ont été réalisées en lien avec les fédérations des différents secteurs. Elles ont notamment pour objectif de cerner les activités associatives et de les différencier des activités commerciales menées sous couvert de la loi 1901.